



NOTE D'INFORMATION

DESTINATAIRES	Tous les fournisseurs autorisés
EXPÉDITEUR	Vice-présidence, Commercialisation responsable et chaîne d'approvisionnement
DATE	Le 31 mars 2025
OBJET	Cartouches de vapotage – Ouverture de l'appel de produits

Comme vous le savez, la Société québécoise du cannabis (SQDC) assure la vente des produits de cannabis récréatifs dans une perspective de protection de la santé. C'est donc pour offrir une alternative à moindre risque pour la clientèle québécoise que la SQDC a pris la décision il y a quelques mois d'ajouter des produits de vapotage à son assortiment de produits.

La SQDC souhaite commercialiser ces produits de façon responsable, conformément à sa mission. La SQDC estime que les mesures mises en place par le *Règlement* et la *Loi encadrant le cannabis* permettront d'assurer un contrôle significatif sur les produits de vapotage. Toutefois, la SQDC a décidé d'inclure des critères de sélection additionnels afin d'assurer une offre de produits répondant aux plus hauts standards de qualité et de conformité.

La SQDC tient à agir prudemment et invite ses fournisseurs à adopter la même posture afin de réduire les risques associés à la commercialisation et à la consommation d'un produit de vapotage de cannabis pour les consommateurs et consommatrices.

Ouverture de l'appel de produits pour les cartouches de vapotage

La première étape de la commercialisation, soit l'appel de produits visant à sélectionner des batteries de vapotage, s'est close le 31 janvier 2025. Le choix des fournisseurs retenus est complété depuis le 28 mars 2025. Ceux-ci en ont été informés.

La SQDC annonce donc l'ouverture officielle de l'appel de produits pour les cartouches de vapotage en date du 31 mars 2025. Les fournisseurs autorisés auront jusqu'au 25 avril 2025 à 23 h 59 pour soumettre leur candidature.

Le formulaire de soumission se trouve au lien suivant : [Formulaire de soumission](#)

Pour le remplir, veuillez-vous référer à la documentation publiée détaillant les critères recherchés par la SQDC, disponible au lien suivant : [Faire affaire avec la Société québécoise du cannabis | SQDC](#)

En plus du formulaire de soumission, un document d'attestations doit également être rempli pour chaque cartouche soumise et envoyé par courriel à la SQDC. Le document d'attestations se trouve au lien suivant: [Document d'attestations](#)

Les décisions de commercialisation seront transmises aux soumissionnaires au plus tard le 4 juillet 2025. Les produits soumis devront être prêts à être commercialisés au plus tard le 1^{er} novembre 2025.

Les dates officielles de lancement seront communiquées par courriel, en même temps que la transmission des décisions.

Modalités

L'offre de produits de la catégorie vapotage comprendra un assortiment destiné au réseau de succursales et à la vente en ligne tandis que d'autres produits seront offerts uniquement en ligne. La SQDC accorde la plus haute importance à ses deux réseaux de vente.

Tout fournisseur souhaitant proposer un produit de vapotage à la SQDC doit être en mesure de l'approvisionner pour l'un ou l'autre de ses réseaux de vente (réseau de succursales et SQDC.ca ou SQDC.ca uniquement). La sélection du réseau de distribution sera déterminée par l'équipe de la SQDC pour assurer une offre répondant aux divers besoins de la clientèle. Bien que les volumes de vente puissent varier entre ses réseaux, la SQDC attend de ses partenaires un engagement dans la vente de ces produits, quel que soit le réseau sélectionné et le volume de vente associé.

Les fournisseurs souhaitant participer à l'appel de produits devront s'assurer que les produits proposés soient disponibles à la commande d'ici le 1^{er} novembre 2025 au plus tard et garantir un approvisionnement continu et sans rupture.

Les fournisseurs devront également s'engager à mettre en place des mesures de vérification diligentes et continues lors des différentes étapes critiques de la préparation des produits de vapotage. Outre les bonnes pratiques de production et les exigences du *Règlement*, la SQDC attend de ses partenaires une évaluation continue de leurs processus internes afin d'assurer une gestion du risque renforcée pour cette nouvelle catégorie de produits.

La SQDC effectuera une vigie rigoureuse des plaintes de la clientèle, des défauts, des retours, ainsi que de tout autre signalement pouvant compromettre l'intégrité et la qualité des produits. Elle attend de ses partenaires un haut niveau de réactivité et de prise en charge. Rappelons que ces mesures sont déjà en place pour toutes les catégories de produits offertes par la SQDC. Dans le but d'assurer la satisfaction de sa clientèle, la SQDC se réserve le droit, à tout moment, de retirer un produit commercialisé notamment si celui-ci ne respecte pas les exigences en matière d'assurance qualité, d'approvisionnement continu ou de performance.

Vous pouvez vous référer à la documentation pour plus de précisions sur les caractéristiques, les attributs ainsi que le nombre de produits recherchés.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cet appel de produits et de votre dévouement à contribuer à l'évolution et au développement responsable de notre industrie.



Geneviève Giroux

Vice-présidente, Commercialisation responsable et chaîne d'approvisionnement